



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MAI 2025

OBJET : AUTORISATION DE DÉPOSER DES DOSSIERS D'URBANISME – LES HALLES DE SAINT-AUBAN

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

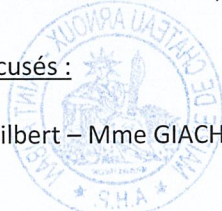
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT
Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane –
Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI
Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. CARMONA Alain a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme GIACHINO Lisa – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. RICHELME Jean-
Marc.



Mme OBELISCO Francine a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 21 Mai 2025.
Délibération N° DM_20250521N044

OBJET : AUTORISATION DE DÉPOSER DES DOSSIERS D'URBANISME – LES HALLES DE SAINT-AUBAN

Monsieur ROVIRA Marc, 3^{ème} adjoint délégué aux travaux, informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du projet de rénovation des Halles de SAINT-AUBAN, des travaux doivent être réalisés.

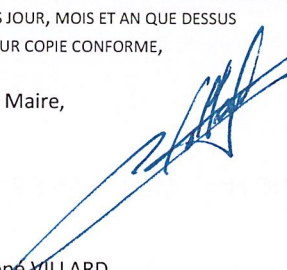
Il indique :

- Que ces travaux sont soumis à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme,
- Que ces travaux comprennent, entre autres, la mise en place de grille, la réfection du sol et des peintures.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer, en matière d'urbanisme, toutes les autorisations préalables éventuellement nécessaires à la concrétisation de ce projet.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toutes les autorisations préalables éventuellement nécessaires à la concrétisation de ce projet.

PUBLIE LE : T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° 2.2	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-DEUX MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD 
---	---